

Dépôt :

François BENOY
déi gréng

Luxembourg, le 8 décembre 2021



MOTION

relative à l'action gouvernementale en matière d'énergie nucléaire

La Chambre des Député-e-s,

- Vu les motions adoptées par la Chambre des Député-e-s en date du 7 avril 2011, du 5 mai 2011, du 1^{er} février 2012, du 27 mars 2012, du 19 janvier 2016 et du 26 mai 2020 au sujet du nucléaire ;
- Rappelant que l'accident nucléaire de Tchernobyl, en 1986, a démontré que même des pays lointains comme le Luxembourg, pourtant situé à 1.700 km, peuvent être impactés en cas d'accident grave et qu'un accident grave à proximité immédiate entraînerait non seulement de lourdes conséquences pour notre population, mais constitue une menace pour notre souveraineté voire pour l'existence du pays ;
- Considérant que le risque associé aux installations nucléaires augmente aussi bien avec le nombre de réacteurs en opération qu'avec l'âge d'exploitation, âge qui dépasse déjà en moyenne les 31 ans au niveau mondial et les 35 ans en Europe ;
- Rappelant que le Luxembourg s'est donné en 2020, en prévision d'éventuels accidents nucléaires mêmes mineurs, un régime légal en matière de réparation des dommages causés par un accident nucléaire impactant notre territoire et notre population ;
- Considérant qu'un autre problème majeur de la technologie nucléaire reste la gestion des déchets hautement radioactifs, qui resteront dangereux pendant des milliers d'années ;
- Estimant qu'une technologie qui fournit de l'énergie pendant quelques décennies en produisant des déchets dangereux pendant des millénaires est le contraire d'une technologie verte et durable ;
- Se réjouissant de la diminution du nombre de réacteurs nucléaires dans nos pays voisins, notamment de la fermeture du dernier réacteur allemand dans 12 mois,

du plan de sortie du nucléaire en Belgique qui prévoit une première fermeture dans 10 mois (Doel) et une deuxième dans 14 mois (Tihange), de la fermeture des deux plus anciens réacteurs français en 2020 (Fessenheim) et de la fermeture prévue d'au moins 12 autres jusqu'en 2035 ;



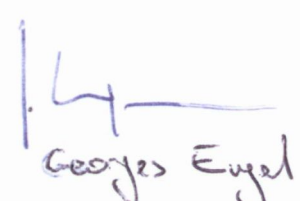


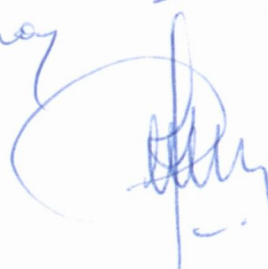
- Rappelant que l'évolution réelle de l'énergie nucléaire au cours des dernières décennies prouve clairement que la prolongation tout comme la multiplication du nombre de réacteurs ne font qu'augmenter le risque d'accident et le problème des déchets radioactifs, que les avantages hypothétiques des nouveaux concepts désignés par « Small Modular Reactor (SMR) » restent non prouvés et que le développement du nucléaire constitue par ailleurs un obstacle à la transition énergétique ;
- Constatant que même si les SMR se révéleraient être sûr et moins cher, ils n'auraient qu'un impact tardif et très limité sur la production d'énergie et les émissions de CO₂, à moins d'en construire plusieurs milliers endéans 10-15 ans, plus de 400 réacteurs actuels ne fournissant que 4,3% de l'énergie primaire mondiale ;
- Convaincue que d'un côté la technologie électronucléaire reste indissociable des problèmes et des coûts reportés aux générations futures tout comme des risques sanitaires et environnementaux considérables, et que de l'autre côté, elle est également trop coûteuse et trop lente à mettre en place pour pouvoir constituer un remède à l'urgence climatique ;
- Rappelant que le Luxembourg a clairement pris position contre la distorsion de concurrence en défaveur des énergies renouvelables en appuyant le recours en annulation de l'Autriche contre la décision de la Commission européenne relative à l'approbation du subventionnement de la centrale nucléaire « Hinkley Point C » au Royaume-Uni ;
- Considérant que la taxonomie verte européenne opère une classification des différentes activités économiques selon leur niveau de durabilité environnementale et vise à réorienter les flux d'investissements économique et financiers vers les activités les plus favorables à la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Vu la bonne collaboration entre les gouvernements luxembourgeois et autrichien en ce qui concerne le nucléaire ;
- Vu la déclaration commune pour une taxonomie européenne sans nucléaire signée par l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, le Portugal et le Luxembourg en marge de la COP26 de Glasgow ;

- Vu qu'une décision européenne sur la classification de l'énergie nucléaire est imminente ;
- Convaincue que l'énergie nucléaire n'est pas une technologie écologiquement durable, qu'elle est incompatible avec le principe du « *Do no significant harm* » du règlement sur la taxonomie de l'UE et qu'une classification des activités liées à l'énergie nucléaire comme activités durables doit être évitée ;
- Craignant par ailleurs que l'inclusion de l'énergie nucléaire dans la taxonomie portera atteinte à l'intégrité, la crédibilité et donc à l'utilité de cet instrument important ;

invite le Gouvernement à

- Continuer à suivre attentivement les développements en matière nucléaire dans nos pays voisins, en Europe et au niveau international ;
- Continuer à user de tous les moyens politiques et juridiques, ensemble avec d'autres gouvernements opposés au nucléaire tel que le gouvernement autrichien, pour éviter un classement des activités liées à l'énergie nucléaire comme « durables » dans la taxonomie verte européenne et pour éviter toute distorsion de concurrence en défaveur des énergies renouvelables.

Signatures :


 Rosie Lorsche

 Brudi

 Georges Engel

 F. Benay

 Max Hahn

 C. HENKEL